

CHARTRE DE LA SOCIETE CIVILE CORSE

Conférence de presse – Ajaccio – 19/09/09

Samedi 26 septembre de 15h à 17h30, à l'Université de Corse (UFR Droit – salle 2), la Charte de la société civile corse qui regroupe 29 associations et syndicats, organise une rencontre-débat avec les syndicats.

Ont déjà répondu favorablement à cette invitation :

- la CFTC qui sera représentée par Jean-Jules MINICONI
- la CFDT qui sera représentée par Gérard MORTREUIL
- la CGT santé avec l'accord du bureau de l'UD-CGT de Corse-du-Sud qui sera représentée par Muriel BUISSON et Antoine PAOLINI
- la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique qui sera représentée par Emile BALESTRACCI
- FO qui sera représentée par Paul GIACOMONI
- le STC qui sera représenté par Jean BRIGNOLE
- l'UNSA qui sera représentée par Josiane PERETTI

Pour la Charte, le débat sera co-animé par :

- Vincent CICCADA (Le GARDE)
- Antoine Pierre CARLOTTI (Bâtonnier désigné de l'ordre des avocats du Barreau d'Ajaccio)
- Jacques ORSONI (CORTE 96)
- André PACCOU (Ligue des droits de l'Homme)

Il sera organisée en deux temps :

- Pendant une dizaine de minutes, chacune des organisations syndicales invitée expose son analyse des enjeux sociaux actuels
- Puis il s'engage un débat entre les syndicats et les organisations de la Charte ainsi que toute autre organisation ou personne présente, y compris les politiques.

Pourront-être abordées toutes les questions relevant de l'action syndicale ; vie chère, précarité, répression antisyndicale, travailleurs sans papiers, droit à la santé, services publics, crise actuelle, pauvreté....

Cette rencontre-débat fait suite à la réunion de travail entre la Charte et des syndicats qui avait eu lieu à l'Université le 22 juin dernier, ces deux initiatives étant la mise en oeuvre des conclusions de la deuxième assemblée générale de la Charte de la société civile corse de juin 2009.

Au travers de ce dialogue, la Charte se donne pour objectifs :

- de renforcer les liens au sein de la société civile entre mouvement associatif et mouvement syndical et de contribuer ainsi au renforcement de la démocratie
- de promouvoir l'engagement syndical
- de contribuer à faire des droits économiques et sociaux, un enjeu fondamental permanent dans l'espace public
- d'être une force d'interpellation des pouvoirs publics locaux et nationaux et des organisations politiques en mettant en oeuvre des démarches unitaires